

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT PUY DES FOURCHES-VEZERE

DEL – 2026 -027

Compétence « Production »

Nombre de membres :

- en exercice : 28
- présents : 18
- votants : 19
(dont 1 pouvoir)

L'an Deux mil vingt-six le deux juillet à 18h, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Siège du Syndicat ZA La Geneste commune de NAVES, sous la présidence de **Monsieur Ubald CHENOU, Président du Syndicat.**

PRESENTS : M LABBAT, M CHEZE, M ALVES, M CHENOU (pouvoir de M BASSALER), M MEYRIGNAC, Mme HEIDERICH, M CHANAT, M CHANTALAT, M CHAMBAUD, Mme BOUILHAC, M ORLIANGES, M BUCHERAUD, M COLOMBIER-LEYRAT, Mme DUMAS, M LASCAUX, M ROUANNE (suppléant), Mme CHAMBRAS, M FILLATRE

EXCUSES : M LONGY, M VAUR, M RATEAU, M SOULIER, M BASSALER (pouvoir à M CHENOU), Mme NAVES LAUBY, M PLAS, M TURLIER, M MOULY, M MOUSSOUR, Mme CHAUFFOUR

Secrétaire de Séance : Mme DUMAS

OBJET DE LA DELIBERATION : Projet Vézère Secteur Montane – sollicitation aide complémentaire auprès du Conseil Départemental de la Corrèze

Monsieur le Président indique que le Conseil Départemental de la Corrèze avait attribué au Syndicat par arrêté en date du 7 juin 2024, une subvention de 1 817 619 € correspondant à un montant d'opération de 12 117 460 € financé à hauteur de 15%. Ce montant d'opération défini par le Conseil Départemental est basé sur des marchés ou devis signés à la date de la demande. Il s'avère cependant que des travaux et prestations complémentaires ont dû être effectués et se décomposent comme suit :

	MONTANT RETENU	MONTANT TOTAL PAYE	DIFFERENCES		OBSERVATIONS
LOT 1 - CANALISATIONS	9 011 292,00 €	9 125 238,27 €	114 946,27 €	-162 780,92 € HT de travaux par rapport au projet initial et 277 726,92 € HT de travaux (Avenant 1). Soit un montant total supplémentaire de 114 946,27 € HT.	Avenant n°1: renouvellement des conduites en coordination avec Projet Vézère - L'antenne Puy de Cueilie – Route de Vimbeille (Commune de Naves) ; - La distribution au village de Vimbeille (Commune de Naves) ; - La distribution rue des Mésanges, rue des Chardonnerets et rue des Tourterelles (Commune de St-Priest de Gimel) ; - La distribution le long de la RD1089, route des Bruvères (Commune de St-Priest de Gimel) ; - Le rétablissement des traversées sur la RD1089 (Commune de St-Priest de Gimel). La réalisation de ces travaux s'élève à : 277 726,92 € HT.
LOT 2 - EQUIPEMENTS - GENIE CIVIL	2 700 734,00 €	2 756 794,35 €	56 060,35 €	13 187,56 € HT de travaux en plus par rapport au montant initial de travaux (35 915,56 € HT dont 22 728,00 € HT de PSE supprimé). Avenant 2 et 3: 42 872,79 € HT Soit: 13 187,56 € HT - 42 872,79 € = 56 060,35 € HT.	Avenant n°1: Suppression d'une PSE- Réservoir du Puy de la Buse: installation de panneaux photovoltaïques La moins-value s'élève à: 22 728,00 € HT. Avenant n°2: modifications en cours de chantier: installation d'une isolation thermique, Augmentation des performances d'isolation acoustique de la station, Fourniture, pose et vérification d'anneaux de manutention complémentaires. La réalisation de ces travaux s'élève à: 38 284,21 € HT. Avenant n°3: modifications en cours de chantier Divers interventions sur la station d'Orliaguet et les Réservoirs de La Boudoire et de Puy l'Aiguille (vannes, flotteurs, caillebotis...) La réalisation de ces travaux s'élève à: 4 588,58 € HT.
MOE	342 011,00 €	372 771,01 €	30 760,01 €	Montant total des révisions de prix	4 avenants entre 2018 et 2023 (montant initial de 284 547,40 € HT et montant final de 342 011,00 € HT hors révision de prix)
AMO	24 900,00 €	11 142,50 €	-13 757,50 €		
FRAIS ANNEXES	38 523,00 €	151 162,00 €	112 639,00 €	Liste frais annexe supplémentaires	
				Nettoyage de la parcelle. Station de pompage d'Orliaguet, FDEE (Raccordements élec Puy de la Buse et Orliaguet), Enedis (branchements élec Orliaguet et Puy de la Buse, SDEL extension élec Vitrac Puy de la Buse, Frais dossiers ASF / Passage sous pont cadre autoroute, RMCL Mise à niveau tampons. Xp fibre / Dossiers de demande de raccordement à la fibre Réservoir de Puy de la Buse et Station d'Orliaguet, Supervision	
TOTAL	12 117 460,00 €	12 418 108,13 €	300 648,13 €		
TOTAL SUBVENTION	1 817 619,00 €	1 862 716,22 €	45 097,22 €		



DEL – 2026 -027

Monsieur le Président propose ainsi au Comité Syndical de solliciter le Conseil Départemental de la Corrèze pour réétudier le dossier du Projet Vézère secteur Montane en se basant sur les montants réellement mandatés et la possibilité d'accorder une aide complémentaire pour les montants non pris en compte dans le premier arrêté d'attribution datant du 7 juin 2024.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : d'approuver la proposition du Président ;

Article 2 : de solliciter l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par le Conseil Départemental pour les travaux complémentaires effectués dans le cadre du Projet Vézère secteur Montane ;

Article 3 : de donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour assurer l'exécution des présentes décisions et notamment signer tous documents à cet effet ;

Article 4 : d'autoriser le Président ou son représentant à imputer les recettes sur le budget du Syndicat « compétence production ».

FAIT ET DELIBERE A NAVES, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Ubald CHENOU



Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du/...../..... et de la publication en date du/...../.....